



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rénovation urbaine

Question écrite n° 71920

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le cumul des crédits affectés, dans le cadre de la politique de la ville, sur la ville de La Courneuve (Seine-Saint-Denis). En effet, lors du drame de la mort par balle du petit Sidi Ahmed Hammache le 19 juin 2005, des commentaires déplacés ont pu être entendus sur l'état d'abandon par l'État de la cité des 4 000 de La Courneuve, en Seine-Saint-Denis. Ces commentaires sont infondés et injustes car, depuis près de vingt-cinq ans, l'État et les différents gouvernements qui ont alterné ont investi par milliards des crédits ville, de la politique des îlots sensibles aux derniers dispositifs de la politique de la ville. Il conviendrait donc de connaître le cumul de tous les crédits publics issus de l'État, de la région et du département, qui ont été octroyés à la ville de La Courneuve pour mener sa rénovation urbaine. Ce cumul pourrait donc être calculé sur la période 1981-2005. Il lui demande donc de bien vouloir faire effectuer ce calcul par ses services et le lui communiquer.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71920

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7628